



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Fonctionnement: Gironde

Question écrite n° 39359

### Texte de la question

M Michel Peyret tient à attirer l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la dégradation des conditions d'enseignement qui affecte les établissements scolaires de la ville de Begles à la suite des décisions prises par les instances compétentes pour la prochaine rentrée scolaire et de la non-prise en compte des besoins existants et prévisibles, notamment en ce qui concerne les lycéens. Resultant de décisions et d'orientations plus générales de son ministère et du Gouvernement auquel il appartient, les effets et les conséquences en sont particulièrement sensibles dans cette ville en raison de sa composition sociale : accueil des enfants de deux à trois ans en maternelle mis en cause ; existence des zones d'éducation prioritaires (ZEP) menacée ; leur suppression envisagée ; fermetures de classes annoncées en primaire, notamment à l'école Salengro, mettant en cause l'existence même de cette école, à l'école Gambetta 1 et la suppression d'un poste de ZEP à Marcel-Sembat ; suppression de postes au collège Neruda et une autre au collège Berthelot ; fermeture d'une classe de 4<sup>e</sup> technologique au LEP Emile-Combes. Toutes dispositions qui vont directement à l'encontre de ce qui serait nécessaire pour combattre l'échec scolaire et ne peuvent que contribuer à son aggravation alors que le besoin d'élevation du niveau d'éducation et de formation ne fait que croître avec le progrès des sciences et des techniques et que sa satisfaction apparaît ainsi comme le moyen de satisfaire un des droits fondamentaux de l'homme. Par ailleurs, l'absence de lycée dans cette commune se fait vivement sentir quant aux conditions de scolarisation des élèves des maintenant concernés ou qui devraient l'être avec la perspective d'amener 80 p 100 des jeunes au niveau du baccalauréat. En effet, les lycées en Gironde absorberont en cette rentrée 1 700 élèves supplémentaires alors qu'il y en a déjà eu 1 940 en 1986 et 1 534 en 1987, cela sans construction nouvelle. Et, pour seulement maintenir la situation actuelle qui donne 30 p 100 de bacheliers il faudrait, pour faire face à l'afflux des élèves ces prochaines années, construire au moins 8 lycées supplémentaires. Mais aucune de ces constructions n'est encore programmée, les solutions dites « précaires » ou « transitoires » intervenues ne pouvant en tenir lieu. Ainsi, tout, dans la situation départementale et locale justifie la décision de construction dans cette ville d'un lycée qui concernerait aussi la ville voisine de Villenave-d'Ornon, le secteur de Bordeaux-Sud également dépourvu et permettrait de soulager le lycée Victor-Louis de Talence, très surchargé. Le terrain est déjà acquis par la municipalité. Aussi, il lui demande ce qu'il compte décider pour assurer, s'agissant de la ville de Begles : 1o l'accueil des deux à trois ans en maternelle dans des conditions décentes ; 2o le maintien de tous les postes menacés de suppression ; 3o la création de postes dans tous les établissements scolaires de telle sorte que l'effectif par classe ne dépasse pas vingt-cinq ; 4o la mise en place d'un véritable plan de lutte contre l'échec scolaire ; 5o la construction d'un lycée polyvalent.

### Données clés

**Auteur :** [M. Peyret Michel](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39359

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 avril 1988, page 1722